

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

N° de la délibération : 2026-111

. de la convocation : 11.09.2026

. d'affichage : 11.09.2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 48

. votants : 56

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. DE WITASSE THEZY Charles, GRIMAUX Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoit,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoit,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2026 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu la nomenclature comptable M57,

Considérant la délibération n°2026-20 du 05 mars 2026 approuvant le vote du budget primitif 2026 du budget principal,

Considérant la délibération n°2026-89 du 11 juin 2026 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal,

Afin de permettre la bonne exécution budgétaire, il convient de procéder à des ajustements de dépenses et de recettes conformément à la répartition présentée ci-dessous. Ces ajustements maintiennent l'équilibre budgétaire.

Communauté de Communes de l'Est de la Somme Budget Principal

DECISION MODIFICATIVE N° 2 / 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6232-313 : Fêtes et cérémonies		904,22 €		
D-6281-861 : Concours divers (cotisations)		30 651,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- €	31 555,22 €	- €	- €
D-673 - 4238 : Titres annulés sur exercices antérieurs		35 873,00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	- €	35 873,00 €	- €	- €
R-74718-313 : Participations - Autres				904,22 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	- €	- €	- €	904,22 €
R-752-4238 : Revenus des immeubles			46 000,00 €	
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	- €	- €	46 000,00 €	- €
R-777-601 : Recettes et quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat				617 198,94 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections	- €	- €	- €	617 198,94 €
Total FONCTIONNEMENT	- €	67 428,22 €	46 000,00 €	618 103,16 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-601 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables		617 198,94 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordres de transfert entre sections	- €	617 198,94 €	- €	- €
D-2138-601 : Autres constructions		15 977,40 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	- €	15 977,40 €	- €	- €
R-2031-601 : Frais d'études				15 977,40 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	15 977,40 €
Total INVESTISSEMENT	- €	633 176,34 €	- €	15 977,40 €
Total Général		700 604,56 €		588 080,56 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 51 voix pour, 1 voix contre (M. ZIENTEK Sébastien), 4 abstentions (M. DOUTART Julien, Mme ZURICH Christine, MM. MERCUSOT Laurent, BELLARD Joël),

. **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Principal, dont le détail est présenté ci-avant,

. **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

A blue ink signature, appearing to be "S. Zientek", written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature, appearing to be "A. G. Jean", written in a cursive style.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070985-20260917-DM2_2026_BP-BF

